

Universitätsbibliothek Paderborn

Dialogve De La Tres-Saincte Vie De La Vierge Marie. De ses eminentes perfections, & les deuoirs que nous luy deuons rendre

Pont-A-Movsson, 1649

CLXXXII. Quels actes de vertus pourroit-on exercer?

[urn:nbn:de:hbz:466:1-46934](#)

Finalmēt c'est la coustume la veille de ses festes, d'exercer quelques actes de vertu extraordinaire ; sur tout il faudra estre plus modeste, & retenu en ses deportemens, & manieres de faire.

CLXXXIX.

Quels actes de vertus pourrois-on exercer ?

La plus part des deuots seruiteurs de la Vierge de l'vn, & de l'autre sexe, ieunent ou font abstinence; du moins ils se priuent de tous plaisirs superflus, particulierement des voluptez charnelles, bien que licites, & permises en vn legirime mariage: Cette sainte pratique est fort ancienne, quoy qu'aucun precepte n'y oblige. En suite de celle, ou pareille disposition, la Vierge qui ne se laisse vaincre en liberalité, ne māque point de leur obtenir quelque faueur, & de s'en reuecher en monnoye du Ciel.